AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1150
FR0004031763-FS0466

1er août 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2013, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er août 2013, le seuil de 10% du capital de la société COHERIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 560 750 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,89% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COHERIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital de 5 613 075 actions représentant 6 310 388 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.